



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-95165>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **24-95165**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement Français du Sang Bretagne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne

Description : Le marché public a pour objet la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Identifiant de la procédure : 883a9dea-7061-4b67-a957-0263b20b81c1

Avis précédent : 4f311779-d697-4144-b00d-58a8933e1b44-01

Identifiant interne : 2022EFSBRET775

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 39830000 Produits de nettoyage

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 24455000 Désinfectants

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Site de livraison ci-dessous, néanmoins de manière exceptionnelle une livraison peut être demandée sur l'un des autres sites de l'EFS Bretagne. Livraison sur le site de Rennes : 12 rue de La Frébardière - ZI Sud Est 35000RENNES

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 130,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre mono attributaire exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu comme suit : Avec seulement un maximum de 160 000€ (article R.2162-4 2° du code de la commande publique). Des échantillons sont exigés, les modalités sont précisées dans le RC et le BPU.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien pour l'EFS Bretagne

Description : Le marché public a pour objet la fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien pour les différents sites de l'EFS Bretagne. Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Le contrat prend effet à sa date de notification au Titulaire pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement 3 fois par période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois.

Identifiant interne : 2022EFSBRET775

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39830000 Produits de nettoyage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 24455000 Désinfectants

Options :

Description des options : Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. La date de notification estimée est au 1er /2nd trimestre 2024. A l'issue de la première période, le marché public est reconductible 3 fois pour une période de 12 mois, sans que sa durée puisse excéder 48 mois. Le RPA informe par écrit le Titulaire de son intention de ne pas reconduire le marché public. Dans ce cas, il en informe le Titulaire par courrier avec accusé de réception au plus tard dans les 2 mois avant la date d'échéance du marché public. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché public.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Informations complémentaires : Site de livraison : 12 rue de La Frébardière ZI Sud Est
35000 Rennes Exceptionnellement une livraison peut être demandée sur un autre site de l'EFS Bretagne.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 130,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Sauf refus express du Titulaire mentionné dans son acte d'engagement, une avance lui est versée dans les conditions définies aux articles R.2191-3 à R.2191-10 et aux articles R.2191-15 à R.2191-18 du code de la commande publique. Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG FCS, le taux de l'avance est de 10%. Le remboursement de l'avance s'opère par précompte sur les sommes dues ultérieurement au Titulaire en exécution du marché public conformément aux articles R.2191-11, R.2191-12, R.2191-14 et R.2191-19 du code de la commande publique. Après exécution de chaque bon de commande, le Titulaire transmet au RPA un exemplaire d'une facture indiquant, outre les mentions légales, les sommes auxquelles il prétend du fait de cette exécution et tous les éléments de détermination de ces sommes. Conformément à l'article L2192-1 du code de la commande publique, les Titulaires ainsi que les sous-traitants admis au paiement direct de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique en utilisant une solution mutualisée, mise à disposition par l'Etat. Cette solution s'intitule CHORUS PRO. Elle permettra le dépôt, la réception, la transmission des factures électroniques et leur suivi, et sera mise gratuitement à la disposition des fournisseurs. Le paiement des factures intervient dans un délai maximum de 60 jours pour les ETS à compter de la date de réception de la facture. La date de réception des factures est constatée par l'Etablissement. Chaque Etablissement se libère des sommes dues par virement administratif sur le compte du Titulaire. En cas de présentation d'une facture non conforme, ce délai peut être suspendu une fois. Cette suspension fait l'objet d'une notification au Titulaire par tout moyen permettant d'attester une date certaine de réception. Elle précise les raisons qui, imputables au Titulaire, s'opposent au paiement ainsi que les pièces à fournir ou à compléter. Le délai global de paiement est alors suspendu jusqu'à la réception par l'Etablissement, de la totalité des justifications qui ont été réclamées au Titulaire. A compter de la réception de ces justifications, court un nouveau délai de 60 jours pour l'EFS. Le défaut de paiement dans le délai susmentionné donne droit au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 euros et fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire. Ils courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente avant le premier jour calendaire du semestre de l'

année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de huit points. Le Titulaire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir d'un retard de paiement, pour suspendre ou interrompre l'exécution des prestations qui lui incombent en application du présent marché public. Financement sur le budget propre de l'EFS.

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Critères marchés publics écologiques : Autres critères applicables aux marchés publics écologiques

5.1.8 Critères d'accessibilité

Des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ne sont pas appliqués parce que le marché n'est pas destiné aux personnes physiques

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique noté sur 30 avec deux sous-critères ; -Qualité des produits proposés appréciée au regard des fiches techniques des produits et de la qualité des échantillons fournis : Note sur 20 -Pertinence des modalités de prises de commande et d'organisation de la livraison des produits Note sur 10

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix noté sur 50 avec deux sous-critères : Prix unitaires du BPU noté par un DQE sur 45 Prix catalogue et pourcentage de remise noté sur 5

Pondération (points, valeur exacte) : 50

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité environnementale notée sur 20 avec deux sous-critères : - Optimisation de l'utilisation de produits/contenants et emballages ayant une performance environnementale : matière recyclée, biodégradabilité accrue ou tout autre spécification, Ecolabel ou équivalent sur 15 -Moyens mis en place en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché : regroupement de commandes, optimisation des livraisons... sur 5

Pondération (points, valeur exacte) : 20

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : -dans un délai de 11 jours / 15 jours à compter de la notification du présent courrier, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; -ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication

d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; -dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; -dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement Français du Sang Bretagne

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement Français du Sang Bretagne

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Organisation qui signe le marché : Etablissement Français du Sang Bretagne

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 160,000 Euro

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 160,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : PLG

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE PLG

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 16B24915

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 15/07/2024

Date de conclusion du marché : 30/07/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : oui

Organisation qui signe le marché : Etablissement Français du Sang Bretagne

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de Région Pays de la Loire

Numéro d'enregistrement : DIRRECTE PAYS DE LA LOIRE

Adresse postale : 6 Quai Ceineray BP 33515, F,

Ville : Nantes

Code postal : 44000

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Téléphone : 02 40 08 64 33

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement Français du Sang Bretagne

Numéro d'enregistrement : 42882285200045

Adresse postale : rue Pierre-Jean Gineste - CS 41146

Ville : Rennes

Code postal : 35011

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : Bret.marches.publics@efs.sante.fr

Téléphone : 0223464878

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes Instance chargée des recours et service auprès duquel obtenir des renseignements pour l'introduction d'un recours

Numéro d'enregistrement : 173 500 059 00014

Adresse postale : 3 Contour de la Motte CS 44416

Ville : Rennes

Code postal : 35004

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 02 23 21 28 28

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : PLG

Numéro d'enregistrement : 440 303 550 00154

Ville : PONT SAINT MARTIN

Code postal : 44860

Pays : France

Adresse électronique : adv.nantes@groupeplg.com

Téléphone : 02 40 13 55 13

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 54031cd3-ea36-47fc-a943-86cf7bb4d8ef - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 14/08/2024 à 16:12

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/08/2024